Docu 49006 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 2016 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française

A.Gt 17-12-2020 M.B. 24-12-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, article 5 ;

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement

secondaire, et mettant en place le tronc commun, article 1.6.1-1.;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et femmes dans les organes consultatifs ;

Vu la proposition du Directeur général du SeGEC du 26 octobre 2020 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête:

Article 1^{er}. - L'intitulé de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 2016 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française est remplacé par ce qui suit : « Arrêté du Gouvernement de la Communauté française 20 janvier 2016 relatif à la composition de la Commission de pilotage de l'enseignement fondamental et secondaire ».

- **Article 2. -** A l'article 2, 3°, du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :
- au b), les termes « Benoit DE WAELE » sont remplacés par les termes « Frédéric COCHE » ;
- au c), les termes « Patrick LENAERTS » sont remplacés par les termes « Philippe VAN GEEL ».
- **Article 3. -** Le présent arrêté entre en vigueur lors de sa publication au Moniteur belge.
- **Article 4.** La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 décembre 2020.

Le Ministre-Président, P.-Y. JEHOLET La Ministre de l'Education,

C. DESIR